



Nous contacter : cgt@inrae.fr -- sudinrae@inrae.fr - cftcinrae@inrae.fr

2 juin 2022

Prime CR-DR : non au RIPEC !

Le Comité Technique de l'INRAE du 2 juin 2022 a examiné le projet de note de service mettant en place le RIPEC (*Régime Indemnitare des personnels Enseignants et Chercheurs*).

Ce projet n'a recueilli aucun vote favorable de la part du CT.

Après le vote d'une motion intersyndicale CGT-SUD-CFTC sur laquelle la CFDT s'est abstenue, le vote du CT sur le projet de note a donné 6 voix contre (CGT-SUD-CFTC) et 4 en abstention (CFDT).

Ci-après, le contenu de la motion CGT-SUD-CFTC :

« Après avoir examiné les conditions de mise en œuvre du RIFSEEP (*Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*) pour les ITA et en avoir revu plusieurs fois les conditions dans les trois dernières années, le Comité Technique de l'INRAE examine ce 2 juin 2022 celles du RIPEC (*Régime Indemnitare des personnels Enseignants et Chercheurs*) pour les chercheuses et chercheurs.

De la même manière que pour le RIFSEEP, le CT de l'INRAE dénonce pour le RIPEC

- L'instauration d'une rémunération au prétendu mérite
- La multiplication des circuits de distribution de primes à la fonction, alliée à une absence de transparence sur les montants versés

Ces régimes indemnitaires créent des écarts de rémunérations entre agent.e.s de même grade alors qu'ils ne font qu'exercer leurs missions statutaires.

Les élu.e.s au Comité Technique de l'INRAE à l'unanimité n'ont cessé de dénoncer cet état de fait, comme ils ont dénoncé la récente mise en place d'une part au mérite, le CIA (*Complément Indemnitare Annuel*) pour les ITA, créant - un peu plus encore - d'individualisation entre les agent.e.s.

Comme pour le RIFSEEP, le Comité Technique de l'INRAE se prononce contre la mise en place du RIPEC, et demande que tout budget qui serait prévu pour la composante « mérite » du RIPEC soit versé de manière égalitaire à l'ensemble des chercheuses et chercheurs. »